

## Séance extraordinaire du 17 décembre 2019 (19 h 15)

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire, tenue le mardi 17 décembre 2019 à 19 h 15, à la salle des délibérations du Conseil à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de monsieur Guy Benjamin, maire, et à laquelle assistent, madame et messieurs les conseillers, Joanie Généreux, Michel Denicourt, André Deschamps, Jacques Bienvenue, Gilbert Viens et Denis Chagnon.

Également présentes : M<sup>e</sup> Isabelle François, directrice générale et greffière, ainsi que M<sup>me</sup> Micheline Quilès, trésorière et directrice générale adjointe.

L'avis de convocation de la présente séance a été signifié à tous les membres du Conseil dans le délai imparti pour y prendre en considération les sujets suivants, à savoir :

### Ordre du jour

1. Règlement n° 2020-269 fixant les taux de taxes, tarifications et compensations pour l'année 2020 ainsi que les modalités de leur paiement et le taux d'intérêt sur tout solde impayé / Adoption
2. Règlement n° 2020-270 fixant le taux de compensation pour le service d'aqueduc et la consommation d'eau potable pour l'année 2020 ainsi que les modalités de leur paiement et le taux d'intérêt sur tout solde impayé / Adoption
3. Avis de motion pour règlement d'emprunt n° 2020-271 – Avenue Brouillette, rues Côté et Lessard
4. Avis de motion pour règlement d'emprunt n° 2020-272 – rues des Érables et Leduc
5. Travaux d'entretien dans la Branche 1 et la sous-Branche 1 du cours d'eau Bissonnette – Règlement 2019-266 / Entente relative à la tarification du matricule 4525 78 0224 4 000 0000
6. Couverture d'assurance générale de la Ville - Renouvellement 2020 / Autorisation
7. Contrats d'entretien et de soutien d'applications informatiques - Renouvellement 2020 / Autorisation
8. AO / 2018-02-046 –Travaux de renouvellement de conduites d'eau potable et d'égouts –TECQ 2014-2018 – Réception définitive des travaux et la libération définitive de la retenue contractuelle des travaux réalisés en 2018 / Autorisation
9. AO / 2018-02-046 –Travaux de renouvellement de conduites d'eau potable et d'égouts–TECQ 2014-2018 – Réception provisoire des travaux réalisés en 2019 / Autorisation
10. AO / 2018-02-046 –Travaux de renouvellement de conduites d'eau potable et d'égouts–TECQ 2014-2018 – Décompte progressif n° 7 / Autorisation
11. Contrat 2019-10-369 de fourniture de luminaires au Del pour le réseau d'éclairage public de la Ville de Saint-Césaire / Autorisation de paiement
12. A0/2018-05-151 Hôtel de Ville Accès universel – Décompte progressif no 3 / Correction
13. PIIA-25-2019 par M. Michel Bergeron, mandataire pour la propriétaire, 8770433 Canada inc., lot n° 6 338 106 situé au 2074-2076, route 112 (modification au PIIA-20-2019) / Demande d'autorisation
14. Période de questions
15. Levée de la séance

### Résolution 2019-12-433

**Règlement n° 2020-269 fixant les taux de taxes, tarifications et compensations pour l'année 2020 ainsi que les modalités de leur paiement et le taux d'intérêt sur tout solde impayé / Adoption**

**Considérant** qu'en vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), une copie du règlement n° 2020-269 a été remise à chacun

**Séance extraordinaire du 17 décembre 2019 (19 h 15)**

des membres du Conseil dans le délai imparti et que des copies de celui-ci ont été mises à la disposition du public avant le début de la présente séance;

**Considérant** que mention est faite de l'objet et de la portée dudit règlement ;

**Considérant** que toutes les formalités liées à l'adoption du règlement n° 2020-269 sont dûment accomplies;

**En conséquence,**

**Il est proposé par André Deschamps**

**Et résolu** que le règlement intitulé « règlement n° 2020-269 fixant les taux de taxes, tarifications et compensations pour l'année 2020 ainsi que les modalités de leur paiement et le taux d'intérêt sur tout solde impayé » soit, et est adopté, tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

**Résolution 2019-12-434**

**Règlement n° 2020-270 fixant le taux de compensation pour le service d'aqueduc et la consommation d'eau potable pour l'année 2020 ainsi que les modalités de leur paiement et le taux d'intérêt sur tout solde impayé / Adoption**

---

**Considérant** qu'en vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), une copie du règlement n° 2020-270 a été remise à chacun des membres du Conseil dans le délai imparti et que des copies de celui-ci ont été mises à la disposition du public avant le début de la présente séance;

**Considérant** que mention est faite de l'objet et de la portée dudit règlement ;

**Considérant** que toutes les formalités liées à l'adoption du règlement n° 2020-270 sont dûment accomplies;

**En conséquence,**

**Il est proposé par Michel Denicourt**

**Et résolu** que le règlement intitulé « règlement n° 2020-270 fixant le taux de compensation pour le service d'aqueduc et la consommation d'eau potable pour l'année 2020 » soit, et est adopté, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

**Résolution 2019-12-435**

**Avis de motion pour le règlement n° 2020-271 décrétant des travaux de réfection complète de chaussées et de bordures de l'avenue Brouillette et des rues Côté et Lessard et un emprunt maximal de 1 180 000 \$ pour en acquitter les coûts**

---

Avis de motion est donné par Jacques Bienvenue, conseiller, à l'effet qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente tenue un jour ultérieur, le règlement n° 2020-271 décrétant des travaux de réfection complète de chaussées et de bordures de l'avenue Brouillette et des rues Côté et Lessard et un emprunt maximal de 1 180 000 \$ pour en acquitter les coûts.

**Séance extraordinaire du 17 décembre 2019 (19 h 15)**

En vertu de l'article 356 de *la Loi sur les cités et villes* ((RLRQ c. C-19), le projet de règlement n° 2020-271 est déposé. Des copies de celui-ci ont été mises à la disposition du public.

**Résolution 2019-12-436**

**Avis de motion pour le règlement n° 2020-272 décrétant des travaux de réfection de chaussées, de trottoirs et de bordures ainsi que le prolongement de l'égout pluvial des rues des Érables et Leduc et un emprunt maximal de 1 010 000 \$ pour en acquitter les coûts**

---

Avis de motion est donné par Joanie Généreux, conseillère, à l'effet qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente tenue un jour ultérieur, le règlement n° 2020-272 décrétant des travaux de réfection de chaussées, de trottoirs et de bordures ainsi que le prolongement de l'égout pluvial des rues des Érables et Leduc et un emprunt maximal de 1 010 000 \$ pour en acquitter les coûts.

En vertu de l'article 356 de *la Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), le projet de règlement n° 2020-272 est déposé. Des copies de celui-ci ont été mises à la disposition du public.

**Résolution 2019-12-437**

**Travaux d'entretien dans la Branche 1 et la sous-Branche 1 du cours d'eau Bissonnette – Règlement 2019-266 / Entente relative à la tarification du matricule 4525 78 0224 4 000 0000 / Autorisation**

---

**Considérant** le rapport présenté au Conseil municipal à l'égard de travaux d'entretien exécutés dans la Branche 1 et la sous-Branche 1 du cours d'eau Bissonnette et la tarification faite en vertu du règlement n° 2019-266 pour le matricule 4525 78 0224 4 000 0000;

**Considérant** l'entente intervenue avec la MRC de Rouville;

**En conséquence,**

**Il est proposé par Gilbert Viens**

**Et résolu** d'autoriser la remise de 3 105,08 \$ à l'égard de la facture 9FS000005 pour le matricule 4525 78 0224 4 000 0000, lequel montant sera remboursé à la Ville par la MRC de Rouville suite à l'entente convenue entre les parties.

Adoptée à l'unanimité

**Résolution 2019-12-438**

**Couverture d'assurances générales de la Ville - Renouvellement 2020 / Autorisation**

---

**Il est proposé par Denis Chagnon**

**Et résolu** d'autoriser le renouvellement de la couverture d'assurances générales de la Ville de Saint-Césaire auprès de Groupe Ultima inc., représentant autorisé de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ), pour un montant de 126 620 \$ taxe incluse pour la période allant du

**Séance extraordinaire du 17 décembre 2019 (19 h 15)**

31 décembre 2019 au 31 décembre 2020, tel qu'il appert des factures datées du mois d'octobre 2019.

Adoptée à l'unanimité

**Résolution 2019-12-439**

**Contrats d'entretien et de soutien d'applications informatiques -  
Renouvellement 2020 / Autorisation**

---

**Il est proposé par André Deschamps**

**Et résolu** de renouveler, avec PG Solutions inc. de Montréal, les contrats d'entretien et soutien des applications allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020 pour l'entretien et le soutien d'application informatique pour le prix de 46 218,73 \$ plus les taxes, le tout tel que l'offre de service datée du mois de décembre 2019.

Adoptée à l'unanimité

**Résolution 2019-12-440**

**AO / 2018-02-046–Travaux de renouvellement de conduites d'eau potable et d'égouts–TECQ 2014-2018 – Réception définitive des travaux et libération de la retenue contractuelle des travaux réalisés en 2018 / Autorisation**

---

**Considérant** la recommandation datée du 26 novembre 2019 de la firme d'ingénieurs Shellex Infrastructures à l'égard du contrat AO / 2018-02-046 – Travaux de renouvellement de conduites d'eau potable et d'égouts – TECQ 2014-2018;

**En conséquence,**

**Il est proposé par Michel Denicourt**

**Et résolu** de prononcer la réception définitive des travaux réalisés en 2018 par l'entrepreneur-adjudicataire Bertrand Ostiguy inc. au contrat AO / 2018-02-046 – Travaux de renouvellement de conduites d'eau potable et d'égouts – TECQ 2014-2018 et d'autoriser la directrice générale et greffière, M<sup>e</sup> Isabelle François ou, en son absence, la trésorière et directrice générale adjointe, M<sup>me</sup> Micheline Quilès, à signer le certificat d'approbation de la réception définitive des travaux réalisés en 2018 audit contrat AO / 2018-02-046, pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

**Résolution 2019-12-441**

**AO / 2018-02-046–Travaux de renouvellement de conduites d'eau potable et d'égouts–TECQ 2014-2018 – Réception provisoire des travaux et libération de la retenue provisoire contractuelle des travaux réalisés en 2019 / Autorisation**

---

**Considérant** la recommandation datée du 26 novembre 2019 de la firme d'ingénieurs Shellex Infrastructures à l'égard du contrat AO / 2018-02-046 – Travaux de renouvellement de conduites d'eau potable et d'égouts – TECQ 2014-2018;

**En conséquence,**

Séance extraordinaire du 17 décembre 2019 (19 h 15)

**Il est proposé par Jacques Bienvenue**

**Et résolu** de prononcer la réception provisoire des travaux réalisés en 2019 du contrat AO / 2018-02-046 – Travaux de renouvellement de conduites d'eau potable et d'égouts – TECQ 2014-2018 et d'autoriser la directrice générale et greffière, M<sup>e</sup> Isabelle François ou, en son absence, la trésorière et directrice générale adjointe, M<sup>me</sup> Micheline Quilès, à signer le certificat d'approbation de la réception provisoire des travaux dudit contrat AO / 2018-02-046, pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

#### **Résolution 2019-12-442**

##### **AO / 2018-02-046–Travaux de renouvellement de conduites d'eau potable et d'égouts–TECQ 2014-2018 – Décompte progressif n° 7 / Autorisation**

---

**Considérant** la recommandation datée du 26 novembre 2019 de la firme d'ingénieurs Shellex Infrastructures à l'égard du contrat AO / 2018-02-046 – Travaux de renouvellement de conduites d'eau potable et d'égouts – TECQ 2014-2018;

**En conséquence,**

**Il est proposé par Joanie Généreux**

**Et résolu** d'autoriser le paiement de 106 075,83 \$ plus les taxes et incluant la remise de la retenue définitive de 5% des travaux réalisés en 2018 ainsi que la retenue provisoire de 5% des travaux de 2019 du contrat AO / 2018-02-046 – Travaux de renouvellement de conduites d'eau potable et d'égouts – TECQ 2014-2018 à l'adjudicataire, Bertrand Ostiguy inc.

**Il est résolu également** que le paiement de 106 075,83 \$ plus les taxes sera remis à l'entrepreneur Bertrand Ostiguy inc., sur réception et validation préalable, des déclarations statutaires et des quittances des sous-traitants relatives à cedit contrat AO / 2018-02-046.

Adoptée à l'unanimité

#### **Résolution 2019-12-443**

##### **Contrat 2019-10-369 de fourniture de luminaires au Del pour le réseau d'éclairage public de la Ville de Saint-Césaire / Autorisation de paiement**

---

**Il est proposé par Gilbert Viens**

**Et résolu** d'autoriser le paiement au montant de 110 127,56 \$ plus les taxes à Energere Solutions éconergétiques de Montréal, le tout en vertu du contrat 2019-10-369 de fourniture de luminaires au Del pour le réseau d'éclairage public de la Ville de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

Séance extraordinaire du 17 décembre 2019 (19 h 15)

#### Résolution 2019-12-444

##### **AO / 2018-05-151 – Hôtel de Ville - Accès universel – Décompte progressif révisé n° 3 / Autorisation**

---

**Considérant** la recommandation de paiement du décompte progressif révisé n° 3 par Caroline Denommée architecte inc., chargée de projet dans le dossier du contrat AO / 2018-05-151 - Hôtel de Ville de Saint-Césaire – Accès universel;

**Considérant** qu'il y a lieu d'annuler la résolution n° 2019-12-416;

**En conséquence,**

**Il est proposé par Denis Chagnon**

**Et résolu :**

D'annuler la résolution n° 2019-12-416 à toutes fins que de droits;

D'autoriser le paiement du décompte progressif révisé n° 3 au contrat AO / 2018-05-151 - Hôtel de Ville de Saint-Césaire – Accès universel, auprès de l'entrepreneur-adjudicataire, Constructions RDJ inc. de Saint-Hubert, d'une somme de 89 872,83 \$ incluant la retenue contractuelle de 10 % et les taxes, le tout tel qu'il appert dans les documents de recommandation datés du 17 décembre 2019.

**Il est résolu également** que le paiement de 89 872,83 \$ sera remis à l'entrepreneur-adjudicataire, Constructions RDJ inc., sur réception et validation préalable, des déclarations statutaires et des quittances des sous-traitants relatives à ce dit contrat AO / 2018-05-151.

Adoptée à l'unanimité

#### Résolution 2019-12-445

##### **PIIA-25-2019 par M. Michel Bergeron, mandataire pour la propriétaire, 8770433 Canada inc., lot n° 6 338 106 situé au 2074-2076, route 112 (modification au PIIA-20-2019) / Autorisation**

---

**Considérant** la demande d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA-25-2019) afin de modifier le PIIA-20-2019 autorisé en novembre dernier sous la résolution n° 2019-11-400, telle que présentée par M. Michel Bergeron, mandataire, pour la propriétaire : 8770433 CANADA Inc., concernant l'installation d'une nouvelle enseigne commerciale sur poteaux (isolée) et projetée sur le lot n° 6 338 106 du cadastre du Québec situé au 2074-2076, route 112 dans la zone 203;

**Considérant** que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) juge que les modifications graphiques illustrées au PIIA-25-2019 respectent les objectifs et critères contenus au règlement de PIIA n° 69 et amendements;

**Considérant** que cette demande n'impacte en rien la dérogation mineure autorisée pour cette enseigne sous la résolution n° 2019-11-399;

**En conséquence,**

**Il est proposé par André Deschamps**

**Et résolu** que le Conseil municipal autorise le PIIA-25-2019 afin de modifier le PIIA-20-2019 autorisé en novembre dernier sous la résolution n°

**Séance extraordinaire du 17 décembre 2019 (19 h 15)**

2019-11-400 telle que présenté par M. Michel Bergeron, mandataire, pour la propriétaire : 8770433 CANADA Inc., concernant l'installation d'une nouvelle enseigne commerciale sur poteaux (isolée) et projetée sur le lot n° 6 338 106 du cadastre du Québec situé au 2074-2076, route 112 dans la zone 203.

Adoptée à l'unanimité

Période de questions

Levée de la séance.

---

Guy Benjamin  
Maire

---

M<sup>e</sup> Isabelle François  
Directrice générale et greffière

**Certificat de crédits**

JE SOUSSIGNÉE, MICHELINE QUILÈS, TRÉSORIÈRE, CERTIFIE PAR LA PRÉSENTE QU'IL Y A DES CRÉDITS PRÉVUS AU BUDGET DE L'ANNÉE 2019 POUR LES DÉPENSES DÉCRITES DANS LA RÉOLUTION SUIVANTE :

2019-12-437, 2019-12-438, 2019-12-442, 2019-12-443 et 2019-12-445.

---

Micheline Quilès  
Trésorière